

PROCÈS-VERBAL N° 5
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION du lundi 2 juillet 2018
Ouverture de la séance 18h10 - Fin de la séance 19h45

PRÉSENTS : Mmes AGUIRRE-LEROY, MOURA, BERTRAND, BOYER, LEGRAND, MARCERON, MAYSONNAVE, M ZOELLER, AUCHTER, PERRIER, TARIS, HEUGAS, CODOGNOTTO, LHAIBA, GODIN

EXCUSÉS : Mme MARTINEZ, Mme TALABOT, Mme PONS, Mme LAGARDE, Mme SANCHEZ, Mme LEBRUN, Mme LARCHE, Mme PERRAIN

ABSENTS : Mme BETES, M GAZEAU, Mme MORAIS, M DEWAELE, Mme MARUGAN, Melle HERRERA

QUORUM : 15

Le quorum étant atteint le conseil d'administration peut siéger et débute à 18h10.

Il est proposé de rajouter un point à l'ordre du jour concernant le bilan du CVC.

I. QUESTIONS GENERALES

Le secrétariat sera assuré par Mme BERTRAND, professeur.

Le PV du CA du 5 avril 2018 est approuvé à l'unanimité : 15 votants

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

- **Rapport annuel relatif au fonctionnement pédagogique de l'établissement et à ses conditions de fonctionnement : (Annexe n° 1)**

Avec 628 élèves, les effectifs restent dans la limite des capacités d'accueil de l'établissement, malgré un léger recul cette année (19 élèves en moins) d'où une perte de division en 5°.

Très forte proportion d'élèves demi-pensionnaires 91% (en légère augmentation de 0,5%). Le nombre de boursiers baisse (12,9% de l'effectif global) et reste inférieur à celui de l'académie.

Les résultats au Brevet 2017 sont en hausse par rapport à 2016 ainsi que le nombre de mentions.

Le nombre de passages en Seconde GT est également en hausse, ceux vers la Seconde professionnelle diminuent et on constate une hausse des demandes de CAP par apprentissage. L'affectation des élèves en voie professionnelle sur leur vœu 1 est en recul.

MME AGUIRRE précise qu'elle tient à porter à la connaissance des membres du CA les erreurs d'affectation émanant de la DSDEN concernant les demandes hors secteur au lycée Vaclav Havel dans un premier temps satisfaites puis ensuite modifiées pour 10 élèves du collège vendredi afin de laisser la place à des élèves du secteur « oubliés ». Il s'avère que ces élèves n'ont pas de place au lycée Victor Louis dont les effectifs sont au complet et ont donc été affectés lundi au lycée Kastler qui ne propose pas forcément les enseignements d'exploration souhaités. Mme AGUIRRE en est profondément navrée pour les élèves et leurs familles.

M.CODOGNOTTO demande si les raisons du choix de ces 10 élèves ont été communiquées. Il lui est répondu qu'il s'agit vraisemblablement d'un tirage au sort parmi les élèves de Cadaujac qui avaient été affectés.

Sont présentés pour finir les personnels, les locaux, les moyens et les choix pédagogiques faits par l'établissement. Mme AGUIRRE termine en précisant que face à la hausse des effectifs à la rentrée 2018 une réflexion est à mener sur l'utilisation commune des installations sportives collège/école élémentaire.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

- **Organisation et calendrier 2018/2019 :**

La rentrée des enseignants est fixée au vendredi 31 août.

La rentrée des 6° aura lieu le lundi 3 septembre à 8h30, une réunion est prévue pour les parents d'élèves avec l'administration puis avec le professeur principal dans l'après-midi.

La rentrée des 5°/4° et 3° se fera le mardi 4 septembre, les deux premières heures avec le professeur principal puis emploi du temps normal. Les réunions avec le professeur principal auront lieu dès la semaine suivante.

M.TARIS demande à ce que les familles soient informées de la nécessité de prévoir la tenue de sport dès le mardi 4. L'information sera donc relayée via Pronote et le site du collège.

II. QUESTIONS PEDAGOGIQUES ET EDUCATIVES

- **Répartition des moyens pédagogiques : (Annexe n°2)**

Les effectifs arrêtés en novembre dernier ont été revus à la hausse fin juin prenant en compte 24 élèves de plus en 6°. La DGH s'élève donc actuellement à 718,75 heures réparties en 981,7 HP et 37 HSA.

A ce jour il est prévu 656 élèves répartis dans 24 divisions avec la création d'une septième classe de 6°. Les classes s'avèrent néanmoins toujours chargées.

L'enquête sur le choix de la LV2 à la fin de la 6° a fait ressortir 4 candidats pour l'Allemand seulement. Après consultation des services du Rectorat et de l'IPR d'Allemand la section est mise en sommeil pour l'an prochain en 5° et un travail pour promouvoir la langue devra être mené avec le nouvel enseignant nommé.

Les heures non affectées dans le cadre de la réforme du collège permettront de maintenir les AP dédoublées en français et mathématiques ainsi que les dédoublements par quinzaine SVT et techno en Sixième. Enfin 11h sont utilisées par l'enseignement LCA.

Il reste 7,75 HSA à transformer en HSE pour diverses actions et projets.

M.CODOGNOTTO s'interroge sur la capacité du collège à absorber des effectifs en hausse.

Il lui est répondu que l'idée d'implanter des bâtiments préfabriqués a été évoquée avec le Conseil départemental. Toutefois l'Inspection Académique ne partage pas la crainte des personnels au vu du nombre de constructions qui se multiplient et des effectifs que cela risque d'entraîner. Enfin, l'ouverture du collège de St Selve en 2022 devrait peut-être permettre un redécoupage de la carte scolaire.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

- **Répartition des IMP :**

En 2017/2018 le collège bénéficiait de 7,5 IMP. Malgré la hausse des effectifs 7 seulement nous ont été attribuées pour 2018/2019 réparties de la manière suivante :

EPS : 2

Techno : 1

Chorale : 1

TICE : 2,5 (1,25 + 1,25)

Maintenance du site : 0,5

M.TARIS demande quel argument justifie cette diminution.

Mme AGUIRRE indique qu'il lui a été répondu que certains établissements avaient des besoins supérieurs et espère toujours une révision à la rentrée.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

- **Projets pédagogiques (annexe 3)**

25 projets ont été déposés à ce jour sur des niveaux et matières variées. Un voyage linguistique et prévu en Angleterre pour deux classes de 5°.

Un vote est demandé sur la programmation des voyages.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

Mme AGUIRRE demande à M.TARIS de faire un petit bilan des séjours UNSS au ski et APPN. Il apparaît que ces projets ont été une vraie réussite dans leur impact sur les élèves notamment en matière d'investissement et de solidarité.

Un bilan du CVC est également présenté : voir annexe 4. Les élèves se sont bien investis pour cette première année et sont candidats à leur succession pour suivre l'avancée des projets l'an prochain.

III. **QUESTIONS FINANCIÈRES ET MATÉRIELLES**

Contrats et conventions

- **Projet Science à l'épreuve de la fiction : rémunération directe de l'intervenant Monsieur BEAULIEU (astrophysicien) à hauteur de 300€, d'où la nécessité d'établir un contrat.**

Monsieur le gestionnaire demande au conseil l'autorisation pour le chef d'établissement de signer ce contrat.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

- **Groupement d'achat des denrées alimentaires : renouvellement de l'adhésion du collège à ce groupement qui présente à la fois un intérêt financier pour l'établissement et joue un rôle de « lobby » en imposant des critères de sélection des produits notamment qualitatifs. Pour exemple la part des produits bio a augmenté et devrait atteindre 18.8% l'an prochain. L'adhésion se monte à 400€.**

Monsieur le gestionnaire demande au conseil l'autorisation pour le chef d'établissement de signer ce contrat.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

- **Marché de téléphonie : le contrat conclu avec l'entreprise CORIOLIS en 2013 est arrivé à son terme. Proposition est faite de retenir BOUYGUES TÉLÉCOM et sa filiale TÉLÉNET. Le contrat est signé pour un an, renouvelable deux fois.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

- **Marché des contrôles périodiques : le contrat conclu avec l'entreprise SOCOTEC en 2015 est arrivé à son terme. Proposition est faite de retenir l'APAVE. Le contrat est signé pour un an, renouvelable deux fois.**

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

- **Marché de fournitures administratives et papier pour photocopies : le marché passé dans le cadre d'un groupement de commandes en 2015 est arrivé à son terme. Le groupement de commandes de fournitures et papier pour photocopies n'existe plus. Le précédent attributaire, LYRECO, se révélait très satisfaisant mais il préfère travailler avec les groupements d'établissements, et n'a donc pas répondu à la consultation. Monsieur le gestionnaire propose de retenir deux offres, DYADEME pour le**

lot 1 et LACOTE pour le lot 2. Là encore, le marché est attribué pour un an, et il est renouvelable deux fois.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

Répartition des crédits globalisés

Monsieur le gestionnaire informe le conseil d'administration que les crédits globalisés pour l'année scolaire 2018-2019 s'élèvent à 10500 €. S'y ajoute un reliquat de l'année précédente d'un montant de 1971,33 €. La somme disponible atteint donc 12471,33 €.

Le conseil est invité à se prononcer sur la répartition suivante :

- projet d'établissement 5981,97 €
- manuels scolaires 2938,24 €
- carnets de liaison 1242,00 €
- droits de reprographie 2309,12 €

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

Bilan financier des voyages scolaires

- Séjour UNSS au ski : situation équilibrée.
- Voyage en Grèce : déficit de 35,50€. En effet, le voyage se soldait par un excédent de 45€ dont la répartition sur les familles aurait eu un coût disproportionné. Décision a été prise de l'achat d'une carte dont le prix a dépassé l'excédent.
- Voyage en Espagne : excédent de 467,51 € à ventiler sur les familles pour remboursement. Un vote est donc demandé sur le nouveau montant de la participation des familles, qui s'élève désormais à 196,15€.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

Décision budgétaire modificative

La première décision modificative de l'exercice, soumise au vote du conseil, a pour but d'ajuster les ouvertures de crédits pour les carnets de liaison (- 8 €), les manuels scolaires (+ 1938,24 €) et le projet d'établissement (+ 5981,97 €) après répartition des crédits globalisés.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

Attribution des six logements de fonction

5 logements sont occupés par nécessité absolue de service. L'un d'eux change d'occupant avec l'arrivée d'un nouvel adjoint gestionnaire. Un autre s'est libéré en raison de la dispense à l'obligation de loger obtenue par le chef d'établissement. Son adjoint, l'agent de maintenance et le chef de cuisine sont les autres occupants.

Un professeur du collège a demandé le renouvellement à compter du 1^{er} août de la convention d'occupation précaire dont il bénéficie depuis le mois d'octobre 2017.

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

POUR : 15

IV. QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'a été déposée.

Madame AGUIRRE remercie Monsieur le gestionnaire pour ces 12 ans passés au service du collège et lui précise qu'elle a beaucoup apprécié de pouvoir travailler grâce à lui cette année efficacement et sereinement.

Monsieur le gestionnaire remercie l'ensemble des membres du CA pour leur patience et d'avoir été conciliants durant cette période, les enseignants lui retournent le compliment.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.